

## Déclaration liminaire des représentants CGT

Les représentants CGT ont demandé la convocation de ce CTPL suite à l'annonce de la préfiguration en DLU de notre département. A ce propos, nous avons souhaité que soient inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

- Actualité sur la fusion DGI/DGCP
- De rencontrer le futur DLU.

Ce 2ème point n'a pu être retenu sous le motif que M. BOURGEON n'était pas encore nommé officiellement. Ce motif nous paraît un peu léger au regard des inquiétudes des agents quant à leur avenir.

Concernant le 1er point, la fusion DGI/DGCP, nous notons l'opacité de la mise en place de la DLU. Tout d'abord, toutes les questions restent en suspens :

- Quel est le calendrier prévu ?
- L'organisation envisagée ?
- L'avenir des services de direction ?
- La localisation de la direction ?
- Le maintien des emplois dans les 3 directions ?
- Concernant le réseau, quel maintien des sites ? Jusqu'à quand ?  
Quid des regroupements de services ?

Les agents sont également inquiets sur l'avenir de nos missions :

- Reste toujours le problème de l'avenir des missions du secteur public local qui ne semblent pas, et c'est un euphémisme, être au cœur de cette réforme ?
- Quel avenir aussi pour l'avenir de la RF d'Antony ?
- Quelles conséquences pour les personnels en 1ère ligne de la DLU (RH, Formation, Budget-Logistique, Informatique, Domaines) ?

Les agents ont aussi beaucoup de questions sur leurs droits et garanties :

- Quelles règles de mutation ?
- Sur les régimes indemnitaires, carrières ? Sur ce sujet, d'ailleurs, les agents constatent qu'il leur est sans cesse demandé davantage en charge de travail et polyvalence et n'admettent pas de voir leur situation stagner et leur pouvoir d'achat se réduire. C'est l'un des éléments majeurs de mécontentement. Ils estiment n'avoir ni garanties, ni informations suffisantes sur ce qui est prévu en matière d'harmonisation.
- Quelles seront les modalités de recrutement et d'organisation des concours avec la fusion ?
- Sur les horaires variables et sur le choix des modules horaires ?

Comme vous pouvez le constater, les questions ne manquent pas et les agents sont en droit d'être informés sur les conséquences des mesures envisagées, sur leur situation et sur leur avenir proche.

Dernier point, la fusion DGI/DGCP est l'un des premiers actes de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) préparant des dizaines de milliers de suppressions d'emplois, la remise en cause du statut et des missions. Elle s'articule avec le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires et la circulaire Fillon du 19 mars.

A propos de cette circulaire, quelles sont les conséquences sur la réorganisation des services territoriaux de l'Etat ? En effet, il y est notamment écrit : *« la circonscription régionale devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques de l'Etat. Ce niveau doit être renforcé par un mouvement de déconcentration, notamment en matière de gestion des Ressources Humaines et par un regroupement de services en un nombre restreint de grandes Directions régionales. »*

Les représentants CGT espèrent donc que vous pourrez apporter un maximum de réponses aux interrogations des agents.